

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE FREJUS

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DU
PARKING DIT « DE LA PORTE d'HERMES »

Références : sections cadastrales CT n°3,4,98 et 100

Avenue de port Frejus

Du lundi 14/06/2023 au vendredi 30/06/2023

Rapport du Commissaire enquêteur en date du 21 Juillet 2023.

Didier HARTER

Commissaire enquêteur

harter.conseil@gmail.com

06 24 47 61 48

Didier HARTER

SOMMAIRE

I-GENERALITES

- 1.1-Cadre projet
- 1.2-Objet enquête
- 1.3-Présentation succincte du projet
- 1.4-Liste des pièces du dossier

II-ORGANISATION ENQUETE

- 2.1-Désignation CE
- 2.2-Arrêté ouverture
- 2.3-Mention des visites et réunions
- 2.4-Indication mesures pub

III-DEROULEMENT ENQUETE

- 3.1-Permanences réalisées
- 3.2-Comptabilisation observations
- 3.3-Observations recueillies
- 3.4- Commentaires
- 3.5 - Clôture de l'enquête
- 3.6-Réponse du maître d'ouvrage

IV-ANALYSE DES OBSERVATIONS

V- CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE SUR L'ENQUETE

Liste des annexes

Enquête publique déclassement « Hermes »

Didier HARTER



PARTIE 1

I-GENERALITES

1.1 Cadre juridique du projet

Le processus administratif de cette enquête a été établi avec le formalisme suivant :

Délibération du conseil municipal n° 739 du 24 novembre 2022 autorisant le lancement de la procédure de cession du « parking de la porte d'Hermes »

Délibération du conseil municipal n° 814 du 30 mars 2023 autorisant la vente du « parking de la porte d'Hermes » à la société COGEDIM.

Arrêté municipal n°2023-1421 du 25 Mai 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique ayant pour objet le déclassement du domaine public du parking dit « de la porte d'Hermes »

vu :

Le code de la voirie routière articles L.141-3, R.141-4 et suivants

Le code des relations entre le public et l'administration notamment l'article R.134-5

1.2 Objet de l'enquête

Il s'agit de mener une enquête publique pour le déclassement d'un parking public en vue de l'intégrer au domaine privé de la Commune afin de permettre sa cession.

1.3 Présentation succincte du projet

Le terrain sur lequel se situe l'actuel parking est d'une surface d'environ 5408 m² et dispose d'une capacité de 139 places.

Le terrain est cadastré CT n° 03,04,98 et 100.

Le projet retenu par la Commune, après appel d'offre, consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier affecté à une résidence sénior de 101 logements.

A l'issue de l'opération la Commune se portera acquéreur de 213 places de parking dans cette opération.

1.4 Liste des pièces du dossier

1. Délibération relative à la mise à l'enquête

2. Notice explicative

3. Plan de situation

4. Plan parcellaire

5. Arrêté du Maire prescrivant l'enquête

6. Avis d'enquête

7. Certificat d'affichage

8. Publications dans les journaux

II-ORGANISATION ENQUETE

2.1 désignation CE

Le Commissaire enquêteur a été désigné par la Commune de FREJUS par arrêté municipal n° 2023-1421 en date du 25 Mai 2023 par le Mr Le Maire.

2.2 Arrêté d'ouverture

L'ouverture de cette enquête a été prononcée par délibération municipale N° 2023-814 en date 30 Mars 2023 signé par Mme l'Adjointe déléguée.

2.3 mention des visites et réunions

Dates indiquées dans l'arrêté municipal d'ouverture

2.4 indication mesures de publicité :

Affichage réglementaire à la Mairie et dans les Mairies annexes du 25 mai 2023 et ce jusqu'à la fin de l'enquête

Information sur le site internet de la Commune <http://www.ville-fejus.fr> rubrique « enquêtes publiques et concertations »

Insertion d'annonces légales dans les journaux « La Marseillaise » et « Var Matin » en date des 29 Mai 2023 et 19 juin 2023 pour les deux supports.

III- DEROULEMENT ENQUETE

Une réunion préparatoire s'est tenue en Mairie le 23 Mai 2023 en présence de Mr MARY et Mme BAZZOLI (urbanisme Commune) Mme BOURGOIN et Mme DINCLAUX du bureau d'études TPFi qui accompagne la Commune. L'objectif étant de faire un point sur le dossier, vérifier les pièces et les parapher, et répondre aux questions éventuelles du Commissaire Enquêteur.

3.1 permanences réalisées

Les services communaux ont mis à disposition une salle dédiée à l'enquête au sein de l'Hôtel de Ville. Un ordinateur comportant un dossier dématérialisé ainsi qu'un dossier papier ont été mis à disposition du public conformément à la procédure et ce pendant toute la durée de l'enquête.

Arrêté municipal N° 2023-1421

Enquête publique déclassement « Hermes »

Didier HARTER



1-Mercredi 14 juin 9-12h

2-lundi 26 juin 9-12h

3-Vendredi 30 juin 14-17h jour de clôture

3.2 Comptabilisation observations

- 6 personnes ont été reçues durant les permanences.
- 4 observations ont été enregistrées dans le registre.
- 20 pièces écrites ont été consignées dans le registre.
- 1 pétitions recueillant 73 signataires a été consignée dans le registre.

A noter que deux écrits (mail) sont arrivés après la clôture de la permanence du 30 juin et ne sont donc pas pris en compte. Néanmoins ces 2 écrits sont dans le registre.

3.3 observations recueillies

1.1: En permanence du **26/06/2023** –Mme BERTRAND Martine, Mr HUGUET, Mr RADIGOIS Jean Paul respectivement Présidente du conseil syndical « la croix du sud », résidant la « croix du sud » et représentant du comité de défense et des intérêts généraux de Fréjus. Dépôt d'une pétition (croix du sud) :

- qui s'oppose à la construction d'un bâtiment de 5 étages.
- qui s'oppose à la construction d'un parking en sous- sol de 300 places.
- qui désire la préservation de l'espace arboré et la vue.

Cette pétition est signée par **73** résidents sur 178 au total. Ils ajoutent en pièce annexes un diagnostic visuel des sous-sols des bâtiments C et D (établi par la société APAVE) ainsi qu'une note sur la problématique de l'eau potable.

Au cours de cette même permanence arrivée de Mr TRUONG (comité défense Frejus Plage).

Ces dires sont consignés dans le registre.

C1 Courrier arrivé ce même jour de la part de Mr Roland ECHE portant sur la destruction des espaces verts et du parking.

27/06/2023

14h40 - Venue de Mme Rose Sylvie GRUNDSCHOK qui s'oppose au déclassement notamment pour cause de suppression du parking et de l'espace boisé.

Ces dires sont consignés dans le registre.

M1 Par mail du 27/06 Mr Guillaume OLLIER se prononce contre le déclassement du parking.

M2 Par mail du 27/06 Mme ou Mr TOMASI se prononce contre le déclassement du parking.

M3 Par mail du 27/06 Mme Sandrine MARZAT se prononce contre le déclassement du parking.

M4 Par mail du 27/06 Mr Jean Pierre DEMANGEON se prononce contre le déclassement du parking.

M5 Par mail du 27/06 Mme Florence TAVIDIAN se prononce contre le déclassement du parking.

M6 Par mail du 27/06 Mme Beatrice BASTILLE se prononce contre le déclassement du parking.

M7 Par mail du 27/06 Mme BOUVET se prononce contre le déclassement du parking.

M8 Par mail du 27/06 Mme Isabelle Le Buzulier se prononce contre le déclassement du parking.

28/06/2023

M9 Par mail du 28/06/2023 Mme Charlotte DIZIEN se prononce contre le déclassement du parking.

29/06/2023

16h30 - Venue de Mr Gilbert MANNAIONI qui s'oppose au déclassement notamment pour cause de suppression du parking et de l'espace boisé.

Ces dires sont consignés dans le registre.

M10 Par mail du 29/06/2023 Mr Florent MARACHÉ se prononce contre le déclassement du parking.

M11 Par mail du 29/06/2023 Mr Pietro CUCCU se prononce contre le déclassement du parking.

M12 Par mail du 29/06/2023 Mr Pierre BARBE se prononce contre le déclassement du parking.

M13 Par mail du 29/06/2023 Mr Joel HERVE se prononce contre le déclassement du parking

30/06/2023

M14 Par mail du 30/06/2023 Mr Jean Jacques VIGNON se prononce contre le déclassement du parking.

C2 Au cours de la permanence du 30/06 dépôt auprès du CE d'un courrier émanant du comité de défense de FREJUS Plage qui s'oppose au projet de déclassement.

Au cours cette même permanence dépôt auprès du CE de la copie d'un courrier adressé à Mr le Préfet du Var demandant le report d'enquête jusqu'au délai de consultation du permis de construire.

3.1 Au cours de la permanence venue de Mme Armelle JAUFFRET qui a pu obtenir les éléments graphiques liés à la délibération du 30/03/2023 trouve que le bâtiment serait plus acceptable en R+4 (R+5 au projet) et n'est pas opposée au projet.

Ces dires sont consignés dans le registre

M15 Par mail du 30/06/2023 Mme Juliette SOUCHIERE se prononce contre le déclassement du parking.

A noter que deux mails sont arrivés après la clôture de l'enquête. Ils sont tout de même consultables dans le registre.

3.4 commentaires

Deux sujets principaux sont au centre des préoccupations des personnes qui se sont exprimées :

3.4.1 La problématique de la suppression des espaces verts et des arbres du parking existant :

La MO se doit de préciser de manière claire ce qui est écrit dans la délibération du 30 Mars, à savoir replantation des sujets adultes existants d'une part, et d'autre part l'organisation des espaces verts de la résidence.

3.4.2 La problématique des places de parking :

Une lecture simple des pièces mis à disposition du public permet de comprendre que le nombre de places sera nettement supérieur au nombre de places actuelles. Néanmoins un petit focus sur cette question mérite d'être fait.

L'observation **1.1** comprend plusieurs points qu'il convient d'éclaircir de point de vue du Commissaire enquêteur :

- Il manquerait dans le dossier d'enquête (notice explicative p 7) une information sur un risque de submersion marine datant de 2017.
- Il convient, peut- être, aussi de développer l'information (notice explicative p 7) sur la présence de Radon avec un indice de 3/3. A mon avis, même si ce gaz est trouvé de manière fréquente dans les prélèvements effectués dans les sols, l'indice 3/3 peut générer une inquiétude.
- Les requérants n'ayant pas accès à la consultation du permis de construire (PC déposé le 14/04/2023 et donc en cours d'instruction) demandent la prolongation de l'enquête publique jusqu'à la possibilité de consultation de ce dossier.

Remarque du Commissaire enquêteur : Effectivement le permis de construire ne rentre dans le périmètre de cette enquête. Cette information (plan de masse et insertions dans le site) a été consultable au moment de la délibération du 30 Mars 2023.

C1 : Mr Roland ECHE se pose la question entre autres, de la nécessité de réaliser une résidence sénior supplémentaire

3.1 Mme JAUFFRET lors de la permanence du 30/06/2023 a demandé lors de sa visite à consulter le plan de masse et les insertions

Les services fonciers se sont rendus disponibles afin de se procurer un exemplaire. Mme JAUFFRET, dont la propriété jouxte d'assez près le parking, trouve regrettable la hauteur de la future construction.

Concernant le plan de masse et les insertions, la MO se doit de rappeler dans les réponses attendues par le CE le statut juridique de ces pièces afin d'effectuer une levée de doutes auprès des personnes qui se sont exprimées au travers de cette enquête.

3.5 clôture enquête

Conformément à l'arrêté Municipal N° 2023-1421 la clôture de l'enquête a eu lieu le vendredi 30 juin à 17h00.

La synthèse des observations du Commissaire enquêteur a été envoyée par mail au maître d'ouvrage le 04 juillet 2023.

3.6 réponses MO

Les réponses ont été apportées le 07 juillet 2023.

Le Maître d'ouvrage a classé les observations en 8 points

O1 : Portant sur l'opposition d'un bâtiment de 5 étages

Cette enquête non obligatoire (parking et non voirie) ne concerne effectivement que le déclassement du parking (domaine public/domaine privé). Les requérants pourront se positionner dès lors que la période d'instruction du permis sera close.

O2 : Portant sur l'inquiétude des riverains quant à la préservation de l'espace arboré

Dans la notice explicative, il est stipulé qu'il y aura un maintien de la végétation et qu'il sera réalisé (DM du 11/04/2023) un cœur d'îlot paysagé.

O3 : portant sur la suppression du parking

Le futur projet prévoit 213 places de parking au lieu de 139 actuellement

O4 : portant sur le risque de submersion marine

Comme indiqué dans la notice explicative le risque évoqué dans le Plan de PPRI n'apparaît plus dans les documents de 2017 et 2019 (porté à connaissance) l'assiette parcellaire n'étant pas impactée.

O5 : portant sur la présence de Radon (indice 3/3)

Dans le cadre de procédure de déclassement de cette parcelle étant une formalité administrative, il sera procédé à des mesures lors de la construction du futur projet.

O6 : portant sur la prolongation de l'enquête publique.

Les deux procédures, déclassement et permis, n'étant pas liées il s'agira d'attendre de pouvoir contester le permis en vertu de l'article L600-1-2 du code de l'urbanisme.

O7 : portant sur la nécessité de réaliser une résidence sénior supplémentaire

La procédure en cours ne traite pas de ce sujet.

O8 : portant sur le statut juridique du plan de masse et des insertions

Les pièces évoquées n'étaient ni des pièces réglementaires de cette enquête ni des pièces jointes de la délibération du 11/04/2023.

Réponses aux observations

1.1 L'ensemble des observations ne concerne pas cette procédure.

C1 : Cette observation a été prise en compte par la MO, il est expressément prévu des plantations reprenant dans la mesure du possible les sujets en place actuellement et un

espace vert arboré au sein de la future opération. De plus le futur parking aura une capacité supérieure.

27/06/2023 : La réponse apportée à cet écrit est la même que ci-dessus

M1 à M9 : L'opposition à cette procédure a bien été notée

29/06/2023 : La réponse apportée à cet écrit est identique à celle de C1.

M10 à M14 : L'opposition à cette procédure a bien été notée.

C2 : L'opposition à cette procédure a bien été notée.

3.1 : La remarque de Mme JAUFFRET est hors procédure. Son opposition porte sur la hauteur du futur bâtiment.

IV-ANALYSES DES OBSERVATIONS

Ces dernières ont été classées par thème

La suppression des espaces verts et des arbres existants

Ce sujet est revenu à de nombreuses reprises. La réponse apportée est claire car il est prévu une réutilisation des arbres existants et la création et d'un ilot paysagé au sein de la nouvelle résidence.

La suppression du parking existant

Effectivement il y aura un sujet à traiter lors des travaux mais in fine le nombre de places sera supérieure.

La taille et la destination de ce futur ensemble

Ces observations devront être traitées dans le cadre du droit de recours lié au permis de construire.



UN FINANCEMENT CONSÉQUENT
POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX

40 RAVALEMENT DE FAÇADE
2023 (2024-2025) (2026-2027) (2028-2029) (2030-2031)

30 PEINTURE / BOULIÈRE / CLIMATISAGE

04 94 22 65 96

INTERDICTION



Fumer ici vous expose à une amende
ou à des poursuites devant le tribunal

Pour arrêter de fumer 1025-1026 01
0 825 309 310

Décret n° 2020-136 du 10 février 2020
de interdiction de fumer en lieux publics



MAYOR
M. *David RACHINE*
M. *David RACHINE*

AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FREJUS au vote de l'arrêté municipal en date du 24 mai 2023

A une ENQUETE PUBLIQUE PRECABLE au déclassement du domaine public de parking dit « de la Porte d'Hermès » d'une superficie de 5 400 m² environ, situé au 40 Port-Fréjus.

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, plan cadastral et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces sont déposées en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage de 83 rue de Bassac - 83600 FREJUS, du 14 JUILLET 2023 AU 30 JUILLET 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations écrites par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (Enquête publique - Déclassement HERMES - A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Ville de Fréjus - Place Forangi - CS 70108 - 83600 FREJUS) qui les verra et les annexera au dossier. Les observations pourront également être envoyées par courrier à l'adresse suivante : enquête.publique@ville-frejus.fr

Monsieur **Olivier HARTEP**, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public.

En l'Hôtel de Ville (salle de la Chapelle - 1^{er} étage) :
- le 14 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le 15 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le 16 JUILLET 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur déposera à son domicile un rapport sur lequel il sera conclu par le Maire, dans une délibération qui pourra être consultée en mairie de FREJUS.

Le Maire : **David RACHINE**

vicarie

centrale



AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FREJUS en exécution de l'arrêté municipal en date du 24 mai 2023

A une ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « de la Porte d'Hermès » d'une emprise de 5 408 m² environ, situé av.de Port-Fréjus.

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, parcellaires et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposées en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage du 85 rue de Bausset – 83 600 FREJUS, du 14 JUIN 2023 AU 30 JUIN 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (Enquête publique Déclassement HERMES – A l'attention de M. le commissaire-enquêteur – Ville de Fréjus – Place Formigé – CS 70108 – 83608 FREJUS) qui les visera et les annexera audit registre. Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-frejus.fr

Monsieur Didier HARTER, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

En l'Hôtel de Ville (salle de la Chapelle – 1^{er} étage) :

- le MERCREDI 14 JUIN 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le LUNDI 26 JUIN 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le VENDREDI 30 JUIN 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées à M. le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de FREJUS.

Le Maire : David RACHLINE

Mairie Annexe

St Jean de Cannes



AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il se va procèder sur le territoire de la commune de FREJUS, en exécution de l'arrêté municipal en date du 24 mai 2023

A une ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « de la Porte d'Hermès » d'une surface de 9 400 m² environ, situé au 101, rue de l'Est-Frejus

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant de : plans de situation, parcelaires et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposés en mairie centrale et plus particulièrement au service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage du 55 rue de Bassey - 83 600 FREJUS, du 14 JUILLET 2023 AU 30 JUILLET 2023, inclus afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (enquête publique) Déclassement HERMES - A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Ville de Frejus - Place Fontge - CS 70108 - 83608 FREJUS qui les visera et les annexera dans le registre. Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enquete publique@ville-frejus.fr

Monsieur Didier HARTEB, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

- Au l'Hôtel de Ville (salle de la Chapelle - 1^{er} étage) :
- le MERCREDI 14 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le LI VEDI 26 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le VENDREDI 30 JUILLET 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions au maire, à 83 le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée au mairie de FREJUS

Le Maire David RACHLINE

**MERCI DE
PATIENTER
OUVERTURE A
DISTANCE**

AGENCE POSTALE COMMUNALE LA GABELLE



Heure limite de dépôt du courrier :

Du Lundi au Vendredi à 15h30

OPERATIONS FINANCIERES

RETRAIT DEPANNAGE

PAS DE VIREMENT

PAS DE RIB

PAS DE REGLEMENT DE FACTURE

PAS DE CONSULTATION DE SOLDE

PAS DE WESTERN UNION

Mairie annexée

La Gabelle



AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FREJUS « en exécution de l'arrêté municipal en date du 24 mai 2023

A une ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « de la Porte d'Hermès » d'une emprise de 5 408 m² environ, situé au 1/4 de Port-Fréjus.

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, parcelaires et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposées en mairie centrale et plus particulièrement au Service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage du 85 rue de Bausset - 83 600 FREJUS, du 14 JUIN 2023 AU 30 JUIN 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Toutes observations formulées par le public seront recueillies sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur (Enquête publique Déclassement HERMES) à l'attention de M. le commissaire enquêteur Ville de Fréjus - Place Formigé CS 70108 83600 FREJUS qui les verra et les annexera au dit registre. Les observations pourront également être envoyées par courrier à l'adresse suivante : enquête publique@ville-frejus.fr

Monsieur Didier HARTER, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

- En l'Hôtel de Ville (salle de la Chapelle - 1^{er} étage) :
- le MERCREDI 14 JUIN 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le LUNDI 26 JUIN 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le VENDREDI 30 JUIN 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur dresse un rapport et ses conclusions, transmis à M. le Maire, avec les observations déposées, pour être consultées en mairie de FREJUS.

Le Maire Olivier MAHINA

Yainie anneau

ST Aygulf

AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FREJUS en exécution de l'arrêté municipal en date du 24 mai 2023

A une ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE au déclassement du domaine public du parking dit « de la Porte d'Hermès » d'une superficie de 3 400 m² environ, situé au de Port-Frejus

Le dossier d'enquête comprend une notice explicative contenant des plans de situation, parcelles et de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête et des annexes. Ces pièces seront déposées en mairie centrale et plus particulièrement au service des affaires foncières et immobilières, situé au 1^{er} étage du 85 rue de Hauser - 83 600 FREJUS, du 14 JUILLET 2023 AU 30 JUILLET 2023 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Au cours de l'enquête, les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Ville, à la rubrique « enquête publique ».

Les observations formulées par le public seront accueillies sur le dossier d'enquête ouvert à cet effet. Elles pourront être adressées par courrier au commissaire enquêteur (Enquête publique Déclassement HERMES - A l'attention de M. le commissaire-enquêteur - Ville de Frejus - Place Forangi - CS 90118 - 83008 FREJUS) qui les visera et les annexera au dit registre. Les observations pourront également être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enq.enq@ville-frejus.fr

Monsieur Didier HARTER, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public.

En l'Hôtel de Ville (salle de la Chapelle - 1^{er} étage) :
- le MERCREDI 14 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le LUNDI 28 JUILLET 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- le VENDREDI 30 JUILLET 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour formuler son rapport et ses conclusions insérées à M. le Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de FREJUS.

Mairie Annexe

Place de France